

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

29 juin 2009

L'an deux mil neuf, le vingt neuf juin à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BIEVILLE-BEUVILLE, régulièrement convoqués, se sont réunis exceptionnellement à la salle polyvalente pour des raisons de sécurité liées à la présence des enfants du CMJE, sous la Présidence de Monsieur VINOT-BATTISTONI Dominique, Maire.

Etaient présents : ANDRE Marie-Louise, BACCONNIER Bernadette, BADAIRE Colette, BARTASSOT Annie, DE SLOOVERE Françoise, DIOUF Ghislaine, DUMOUTIER Nadine, DYVRANDE Thibault, FREMAUX Michel, GOHEL Jean-Pierre, HAMARD Sébastien, HERVE Patrick, LANCE Jean-Pierre, LE BARBEY Chantal, LEMAIRE Régis, LEVARD Danièle, MARCELIN Jean-Luc, MARIE Philippe, RIQUART Annette, THOMASSE Daniel, THUILLIER-HAMEL Gérard et VIEL Philippe.

Etaient absents : DYVRANDE Thibault (pouvoir à HAMARD Sébastien), HERVE Patrick (pouvoir à BADAIRE Colette) et MARIE Philippe (pouvoir à THOMASSE Daniel).

PRESENTATION DES TRAVAUX DU CMJE

Monsieur le Maire demande à Monsieur FREMAUX Michel et à Monsieur GUY Thomas, Président du CMJE, de bien vouloir présenter les travaux réalisés dans le cadre du Conseil Municipal des Jeunes et des Enfants tout au long de l'année scolaire 2008/2009.

Dans un premier temps, Monsieur FREMAUX Michel présente la charte élaborée ainsi que les propositions d'autocollants réalisés afin de sensibiliser les conducteurs sur la vitesse ; trois autocollants seront proposés lors du forum des associations du mois de septembre prochain.

Monsieur GUY Thomas demande pourquoi celui qui avait été retenu en Conseil ne sera pas le seul à être proposé aux habitants en échange d'une signature de la charte de bonne conduite. Monsieur le Maire lui expose qu'il est judicieux de permettre à chacun de choisir, mais demande néanmoins aux conseillers municipaux présents leur accord afin de commander des « vrais » panneaux au nombre de 4 comportant ce choix afin de déposer ceux – ci aux entrées de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à commander ces quatre panneaux et souhaite que ces derniers puissent être mis en place dès la rentrée.

Monsieur le maire demande si des membres du CMJE ont des questions diverses à formuler ; Monsieur BUREAU Augustin souhaite savoir ce qu'il en est du projet de piste cyclable reliant la commune à Blainville sur Orne. Monsieur le Maire expose que ces travaux sont programmés dans le cadre du Budget 2009, et l'informe que ce type de travaux est toujours long à se mettre en place.

Monsieur le Maire expose le souhait d'un reporter de réaliser un reportage de 30 à 40 mn sur le CMJE 2009/2010. A l'unanimité, le Conseil Municipal trouve cette initiative très intéressante tant pour les enfants que pour la vie communale.

Monsieur FREMAUX Michel rappelle que l'élection du prochain CMJE se déroulera le 10 octobre 2009 ; 9 nouveaux conseillers seront à élire. Les candidats peuvent dès maintenant se faire connaître en mairie.

BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N°2

Objet de la dépense	Augmentation des crédits		Diminution des crédits	
	Article	Sommes	Article	Sommes
Versement d'une subvention exceptionnelle à l'A.D.E.M chorale du 1 ^{er} mai	6574 D	+ 500 €	022 D	- 500 €

BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N°3

Objet de la dépense	Augmentation des crédits		Diminution des crédits	
	Article	Sommes	Article	Sommes
Versement d'une subvention exceptionnelle au secours populaire	6574 D	+ 500 €	022 D	- 500 €

BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N°4

Objet de la dépense	Augmentation des crédits		Diminution des crédits	
	Article	Sommes	Article	Sommes
Versement d'une subvention à l'association Thieu Lahm Phuong	6574 D	+ 50 €	022 D	- 50 €

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ECOLE ELEMENTAIRE

Monsieur le Maire fait part de la requête de Monsieur Marquer concernant l'organisation d'une sortie pédagogique à la rentrée prochaine autour du thème des châteaux de la Loire. Monsieur le Directeur sollicite une subvention exceptionnelle de 2 500 €

Monsieur le Maire rappelle que le Budget Primitif, validé depuis le mois de mars, comportait déjà une subvention exceptionnelle au titre de l'année scolaire 2008/2009. De ce fait, Monsieur le Maire soumet au débat du Conseil Municipal la possibilité soit de verser cette subvention en totalité de façon exceptionnelle, soit de verser la moitié à titre exceptionnel et l'autre moitié sous la forme d'une avance sur la subvention auprès de la coopérative scolaire 2010.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité absolue avec une abstention, décide de verser l'intégralité de la subvention de 2 500 € à la coopérative de l'école élémentaire et demande à Monsieur le Maire de déduire de la subvention 2010 le montant de 1 250 € correspondant à la moitié de cette somme. Ce versement est soumis à décision modificative.

BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N°5

Objet de la dépense	Augmentation des crédits		Diminution des crédits	
	Article	Sommes	Article	Sommes
Versement d'une subvention exceptionnelle à la coopérative de l'école élémentaire	6574 D	+ 2 500 €	022 D	- 2 500 €

BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N°6

Objet de la dépense	Augmentation des crédits	
	Article	Sommes
Intégration de la subvention pour l'achat du minibus	1328 R	+ 8 000 €
	2152 D	+ 8 000 €

BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N°7

Objet de la dépense	Augmentation des crédits	
	Article	Sommes
Intégration de la subvention pour l'achat de livres du CNL	74718 R	+ 800 €
	6065 D	+ 800 €

BUDGET SERVICE DES EAUX : DECISION MODIFICATIVE N°1

Objet de la dépense	Augmentation des crédits		Diminution des crédits	
	Article	Sommes	Article	Sommes
Mise en place de l'emprunt inscrit au budget	66111 D	+ 2 400 €	022 D	- 2 400 €
	1641 D	+ 6 700 €	020 D	- 2 000 €
			2315 D	- 4 700 €

CREATION D'UN DROIT DE PREEMPTION SUR DES CESSIONS DE FONDS DE COMMERCE DE FONDS ARTISANAUX OU DE BAUX COMMERCIAUX

La Loi du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises avait introduit, dans le code de l'urbanisme, la possibilité de préemption des communes sur les fonds commerciaux à l'occasion d'une cession de fonds ou de bail commercial.

La Loi du 26 décembre 2007 a renforcé la Loi précédente en permettant aux communes de délibérer pour instaurer ce droit dans le but de sauvegarder le commerce et l'artisanat de proximité.

Monsieur le Maire expose que le maintien de la diversité des commerces de centre bourg est un élément à l'animation et à l'attractivité du village. La fermeture récente de la boucherie-charcuterie-traiteur sans reprise a fragilisé l'offre commerciale au détriment notamment des habitants ne disposant pas de moyens de déplacements.

Le développement du centre commercial de Lebissey constitue par ailleurs une concurrence très forte pour les commerçants de Biéville-Beuville.

Aujourd'hui la situation de nos commerces de proximité est la suivante :

- une superette alimentaire avec un rayon boucherie - charcuterie,
- deux agences immobilières,
- deux coiffeurs,
- une librairie,
- un fleuriste,
- un boulanger – pâtissier,

- une pharmacie

Par ailleurs, la commune dispose d'une zone artisanale ancienne sis rue des deux pierres et aujourd'hui incluse dans les zones d'habitations nouvelles et dont il convient d'assurer la pérennité en veillant à la compatibilité des activités artisanales avec les quartiers résidentiels voisins.

En application des dispositions de la loi du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises, les communes ont la faculté, après avis des Chambres de Commerce et d'Industrie et des Métiers, d'instituer un droit de préemption sur les mutations commerciales.

Afin d'assurer la sauvegarde du commerce du centre bourg et préserver l'artisanat dans la zone artisanale, Monsieur le Maire propose de délimiter deux périmètres dans lesquels sera établi ce droit de préemption.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 214 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération en date du 23 février 2009,

Vu l'avis favorable de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen en date du 14 mai 2009,

Vu l'avis favorable de la Chambre des Métiers et de l'artisanat du calvados en date du 2 juin 2009,

Considérant l'importance qu'il y a à maintenir au cœur du village une structure commerciale diversifiée de nature à répondre aux besoins essentiels de la population,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Décide à l'unanimité :

- de délimiter, en application de l'article L 214-1 du Code de l'Urbanisme, un projet de périmètres de sauvegarde du commerce et de l'artisanat, tel que figurant sur le plan annexé à la présente délibération.
- d'exercer le Droit de Préemption en application des dispositions de la Loi du 2.08.2005.

La présente délibération fera l'objet d'une publicité en application de l'article R211.2 du Code de l'urbanisme et affichée en mairie pendant un mois.

DECALAGE DES HORAIRES D'OUVERTURE DE L'ECOLE MATERNELLE LE JOUR DE LA RENTREE SCOLAIRE 2009/2010

Monsieur le Maire pour faire suite à une demande dans le cadre du conseil des écoles du 9 juin dernier demande la modification des horaires d'ouverture des écoles seulement pour le jour de la rentrée afin de permettre aux parents d'enfants scolarisés dans les deux écoles d'accompagner chacun de leurs enfants.

Proposition retenue au conseil des écoles :

Ouverture de l'école maternelle à 9 h au lieu de 8h45

Ouverture de l'école élémentaire à 8h 45 heure habituelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de modifier les horaires d'ouverture de l'école maternelle pour le jour uniquement de la rentrée scolaire de la façon suivante :

Ouverture de l'école maternelle le jour de la rentrée à 9 h au lieu de 8 h 45.

INSTAURATION DU VERSEMENT D'UNE CAUTION PAR LES ASSOCIATIONS COMMUNALES UTILISANT LES SALLES A TITRE GRACIEUX

En raison de désistements de dernière minute de certaines associations de la commune, il a pu être constaté un manque à gagner sur le budget communal, la salle réservée restant de ce fait inoccupée.

La municipalité souhaite pouvoir demander aux associations une caution qui ne sera encaissée que dans le cas de désistement intervenant dans le mois précédent la date réservée.

Les associations qui auront prévenu le régisseur un mois avant la date prévue de la manifestation se verront remettre leur chèque de caution. De même en cas de relocation, le chèque sera restitué à l'association

Monsieur le Maire propose une caution de 200 € pour la salle polyvalente et une caution de 150 € pour la petite salle.

Madame DIOUF Ghislaine trouve les montants trop élevés et déplore cette mise en place ; les associations devant quelque fois faire face à de nombreuses difficultés dans l'organisation de leurs soirées.

Monsieur le Maire rappelle que chaque association dispose gratuitement d'une salle polyvalente un week-end par an.

Par ailleurs, il indique qu'il est prêt à prendre en compte tout cas de force majeure pour étudier, malgré une annulation tardive de réservation, le remboursement de cette caution eu égard notamment aux situations difficiles de certaines associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de demander aux associations utilisant la salle polyvalente à titre gratuit de bien vouloir remettre un chèque de caution d'un montant de 150 € pour la salle polyvalente et de 100 € pour la petite salle. Toute association souhaitant annuler une manifestation dans l'une des salles devra prévenir un mois à l'avance le régisseur afin de pouvoir récupérer son chèque de caution.

CONVENTION DE FOURNITURE D'EAU PAR LA COMMUNE DE BLAINVILLE SUR ORNE

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Biéville-Beuville achète l'eau auprès de la commune de Blainville sur Orne dans le cadre d'une convention qui prend fin le 30 juin prochain. De ce fait, il est nécessaire de délibérer afin de permettre la signature d'une nouvelle convention actant de nouveaux tarifs au m3 :

Usagers particuliers de Blainville sur Orne	+ 0.10 €HT
Communes de Biéville-Beuville et Bénouville	+ 0.05 €HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve cette convention qui reste conforme aux engagements pris entre les communes, et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention dans les meilleurs délais.

RAPPORT ANNUEL 2008 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Monsieur le Maire demande à Monsieur LANCE Jean-Pierre de bien vouloir présenter les documents émis par les services délégataires de l'eau potable pour le compte de la commune.

Monsieur LANCE Jean-Pierre expose que ces documents font apparaître des résultats toujours performants de la part de la société fermière de la commune la SAUR.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation et rappelle que ces documents sont accessibles à l'accueil de la mairie aux horaires d'ouverture habituels.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL POUR LA RESTAURATION DU TABLEAU « LA VIERGE DE PITIE »

Monsieur le Maire souhaite pouvoir solliciter l'aide du Conseil général afin d'envisager ou non la restauration du tableau « la vierge de Pitié » en possession de la commune. Le devis de restauration s'élève à la somme de 4 544.80 € pour la peinture et 478.40 € pour le cadre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité sollicite l'aide du Conseil Général afin de pouvoir procéder à la restauration de ce tableau et dont le coût total s'élève à 5 023.20 € TTC soit un montant Hors taxes de 4 200 €

CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL POUR L'AMENAGEMENT DE LA PISTE CYCLABLE JUSQU'A BLAINVILLE SUR ORNE

Monsieur le Maire présente la convention réglementant les modalités de mise en place d'une piste cyclable le long de la RD 141 afin de relier les communes de Biéville-Beuville et de Blainville sur Orne.

Monsieur le Maire rappelle l'importance de ces travaux qui permettront aux habitants de la commune de regagner le chemin du halage.

Monsieur GOHEL Jean-Pierre souhaite qu'une modification soit demandée au Conseil Général sur le terme « répartition » de l'article 1, tous les travaux étant assumés et réglés par la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer cette convention avec le Conseil Général afin de permettre la réalisation dans les meilleurs délais de cette piste cyclable.

PRESENTATION DES PLANS DES TRAVAUX DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'avant projet présenté par l'architecte Sari concernant les travaux de réhabilitations de la mairie conformément à la prévision budgétaire.

Ces travaux représentent une première tranche afin de permettre dans un premier temps d'offrir un accueil plus adapté au public et plus confidentiel.

MOTION DE SOUTIEN AU VŒU DE CAEN LA MER CONCERNANT LE PROJET DE GRAND PARIS

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du Conseil Communautaire de Caen la mer en date du 19 juin 2009 adopté à l'unanimité avec 105 votes pour et 6 abstentions.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du vœu formulé dans cette délibération, approuve à l'unanimité ce dernier et apporte tout son soutien face aux inquiétudes transcrites.

QUESTIONS DIVERSES

Madame DUMOUTIER Nadine expose l'avancement des réflexions des commissions sur la possibilité de mettre en place le Pass foncier pour les familles modestes. La décision est reportée afin de permettre de prendre un maximum d'informations.

Monsieur FREMAUX Michel rappelle que le dernier CMJE aura lieu le 12 septembre 2009 et expose que le SIVOM des quatre chemins a procédé au recrutement d'une nouvelle salariée qui débutera au 1^{er} juillet prochain.

Madame BACCONNIER Bernadette fait part de la réunion de la commission « Menu » et précise que le prestataire du restaurant scolaire donne toute satisfaction. Les enfants sont globalement contents des repas servis.

Monsieur MARCELIN Jean-Luc demande ce qu'il en est de l'achat des terrains pour la 2^{ème} voie. Monsieur le Maire l'informe que ce dossier avance et sera soumis au prochain Conseil Municipal.

Monsieur THOMASSE Daniel demande s'il est possible de revoir l'état de la bouche à incendie située Impasse de Rubercy. Monsieur le Maire l'informe que suite à un courrier émanant du SDIS la commune répertorie 37 bouches à incendie à restaurer. Les études et devis sont en cours ; néanmoins elles sont toutes en état de fonctionnement.

Monsieur THOMASSE Daniel expose que des petits malins s'amuse à jeter des projectiles du haut de la passerelle sur les véhicules en circulation ce qui est très dangereux. Monsieur le Maire va signaler ce phénomène aux services de la gendarmerie.

Madame BARTASSOT Annie signale que des mobylettes empruntent le cheminement piéton et cyclable allant à la passerelle. Monsieur le maire l'informe sur les contraintes liées à la mise en place d'un dispositif stoppant ces passages de véhicules à moteur ; il est très difficile de contenter tout le monde et cette passerelle est tout de même, avant toute chose, une avancée positive dans la préservation d'un cadre de vie et de balades agréables.

Monsieur LEMAIRE Régis souhaite connaître l'avancement du répertoire des chemins communaux. Monsieur le Maire lui répond que ce travail est en cours et nécessite de la main d'œuvre supplémentaire auprès de Monsieur THUILLIER-HAMEL Gérard, Maire-adjoint chargé de ce dossier.

Monsieur LEMAIRE Régis demande quels ont été les dégâts principaux rencontrés au sein de la commune suite aux violents orages de la nuit du 25/06. Monsieur le maire expose qu'il y a eu beaucoup de dégâts domestiques et de dégâts liés à la foudre, mais surtout deux gros dégâts des eaux rue Germaine Barette.

Madame BADAIRE Colette soumet la question de sa filleule du CMJE à savoir qu'en est-il de l'histoire de la bombe dans l'enceinte scolaire. Monsieur le maire n'est pas au courant de cette question et va se renseigner ; le directeur de l'école rencontré l'après-midi ne semblait pas inquiet et n'a pas avisé Monsieur le Maire sur ce sujet.

Madame LE BARBEY Chantal signale un manque de banc dans le square rue Mozart.

Monsieur GOHEL Jean-Pierre demande ce qu'il en est de la recrudescence d'actes délictueux à cette période de l'année. Monsieur le Maire l'informe que pour l'instant quelques dégradations ont été signalées, mais déplore le manque d'information émanant des services de la gendarmerie concernant les faits constatés sur le territoire communal.

Monsieur VIEL Philippe met en alerte sur un chien dangereux rue du moulin à vent ; il semblerait que ce dernier soit proche de s'échapper. Monsieur le maire va étudier la réglementation en vigueur afin de déterminer quelle intervention peut être envisagée.

Monsieur THUILLIER-HAMEL Gérard expose qu'un plan d'accessibilité va être établi par la communauté d'agglomération Caen la Mer ; les communes de moins de 5 000 habitants n'ont pas cette obligation.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 h 45.